



## MISSION CAPTAGES

- Meurthe-et-Moselle -

Conseil rapproché

# Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine



Fiche bilan 2013

## Contexte et objectifs

L'action a été initiée en 2000 suite au constat d'augmentation de manière sensible et régulière des taux de nitrates dans de nombreux captages.

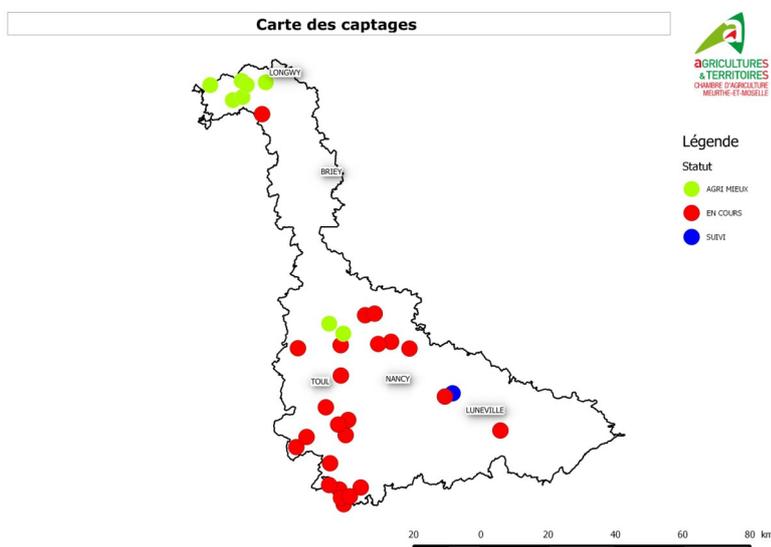
Il existe des situations aiguës où l'indicateur a dépassé la norme réglementaire de potabilité (50 mg/l). Dans d'autres cas, le taux, bien que n'ayant pas encore atteint ce chiffre, s'en rapproche régulièrement avec une progression observée depuis plusieurs années, ce qui laisse prévoir des situations difficiles à court terme.

**La démarche menée a pour objectif d'aider les agriculteurs exploitant les bassins d'alimentation des sources à problèmes à opérer un changement des pratiques radical et immédiat, de manière à aboutir le plus rapidement possible à une inversion de la courbe d'évolution du taux de nitrates, tout en n'affectant pas le résultat économique des exploitations.**

L'expérience acquise, notamment au travers des actions Ferti-Mieux puis Agri Mieux, nous enseigne qu'une telle action de conseil remporte à coup sûr l'adhésion des agriculteurs.

Les agriculteurs doivent s'approprier ces nouvelles pratiques de fertilisation. Pour cela, il faut mettre en œuvre un suivi individuel poussé et une animation de groupe, autour d'un objectif commun « concilier agriculture et qualité de l'eau ».

Depuis 2008, l'action prend désormais en compte la problématique phytosanitaires. En effet, des dépassements ponctuels de phytosanitaires sont observés, la sensibilisation porte alors sur la limitation des risques de pollution ponctuelle et diffuse.



## Partenaires et moyens mobilisés

**Moyens humains mobilisés :** 1,6 ETP

**Partenaires techniques :** CRAL- CDA54- Agence de l'Eau Rhin Meuse— DDT 54

**Partenaires financiers :**



## Descriptif des actions

Un comité de pilotage départemental de l'action composé la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Général, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Chambre d'Agriculture se réunit une fois par an pour faire le bilan et examine les points de captages sur lesquels une action devrait démarrer.

L'action « Conseil Rapproché » sur un captage doit se pérenniser sur plusieurs années pour mesurer l'effet sur la teneur en **nitrate**s de l'eau. Depuis 2005, l'action sur certains captages a été suspendue du fait des bons résultats obtenus et de nouveaux captages ont été pris en compte. La problématique « **phytosanitaires** » a été intégrée en 2008 avec une sensibilisation aux risques de pollution ponctuelle et la mise en place de MAE territorialisées de réduction de phytosanitaires.

Les actions mises en œuvre sur ces captages sont issues du diagnostic initial des pratiques et d'une caractérisation du milieu, préalables nécessaires. Celles-ci sont de différentes natures, **selon le contexte local et l'état de dégradation de la ressource** ; on peut décliner ainsi :

- l'amélioration des pratiques individuelles grâce à un conseil individuel à la parcelle : réalisation de plans prévisionnels de fumure, révision du plan d'épandage, révision de l'assolement, modification des pratiques phytosanitaires...

- l'amélioration des pratiques individuelles grâce à une action locale concertée : assolement concerté limitant annuellement la part des cultures de printemps, usage commun d'outils de désherbage mécanique, révision globale des plans d'épandage...

En résumé, l'action « conseil rapproché sur les captages » vise 3 axes de travail pour la problématique « nitrates » :

- La gestion de la matière organique
- Le raisonnement des apports d'azote minéral : dates, doses, fractionnement
- La gestion de l'assolement

Sur les territoires les plus dégradés ou à enjeu élevé, il a été nécessaire de renforcer l'action « conseil rapproché » ; en effet celle-ci s'appuie sur une modification de pratiques sans perte de revenu pour l'agriculteur et peut s'avérer insuffisante quant aux résultats obtenus. Le renforcement par **la mise en place de Mesures Agro Environnementales** est nécessaire pour répondre aux objectifs de résultats imposés par la DCE. **Les phytosanitaires** sont alors pris en compte systématiquement.

## Indicateurs d'activité

- **Nombre de captages suivis** : 29 bassins d'alimentation de captages ont fait l'objet d'un suivi depuis 2000, 10 ont obtenu des résultats satisfaisants ayant amené un arrêt du suivi, ceux-ci sont principalement situés en zone Agri Mieux, l'opération collective prend alors le relais. A ce nombre, il faut ajouter l'ensemble des captages du Haut Saintois suivi initialement dans une opération Ferti Mieux et qui sont réintégrés dans la mission captage (5 « groupes » de captages) ; soit un total de 34.
- **Résultats sur les teneurs en nitrates** : sur les 34 captages, 31 ne dépassent pas la norme de potabilité et leur teneur moyenne oscille entre 28 et 37 mg/L.
- **MAE territorialisées sur les BAC** : 60 exploitations ont contractualisé des MAE depuis 2008 sur 2740 ha.
- **Bilan annuel** : chaque captage fait l'objet d'un bilan annuel (actions menées, comparaison entre conseil et réalisé ...) et un bilan global de la mission captage est élaboré annuellement.
- **Enquête de satisfaction** : 100 % des agriculteurs sont satisfaits des fiches techniques ...

## Et demain, quelles perspectives ?

Grâce à l'adhésion volontaire des agriculteurs, l'action a porté ses fruits avec des stagnations ou des baisses de teneurs observées, ce qui a amené d'ailleurs à arrêter l'action spécifique sur certains captages. Toutefois, la plupart se situent en zone Agri Mieux, les agriculteurs bénéficient alors d'un conseil collectif assurant une veille.

Aujourd'hui, la Directive Cadre sur l'Eau transcrite au niveau du SDAGE impose des résultats sur les captages dégradés SDAGE, dont les captages dits « Grenelle ». Dans ce contexte désormais plus contraint, la mission vise à une amélioration de la qualité de la ressource en eau, suite à un changement de pratiques agricoles, obtenu à la fois par un accompagnement individuel des exploitations concernées et par la mise en œuvre d'une dynamique locale en lien avec la collectivité responsable de la qualité de l'eau (commune ou syndicat).

La démarche reste la même et est formalisée suite aux études préalables par l'élaboration d'un « programme d'actions », déclinant les principaux moyens qui pourraient être mis en œuvre, sur le plan agricole et non agricole.

Après concertation entre les différents acteurs, le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé 54 classe les captages dégradés en 5 groupes, liés à des types d'actions, dont la pérennisation des actions engagées par la mission captage. Ce plan d'actions est la feuille de route du programme 2013-2015.